

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, au Langon, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

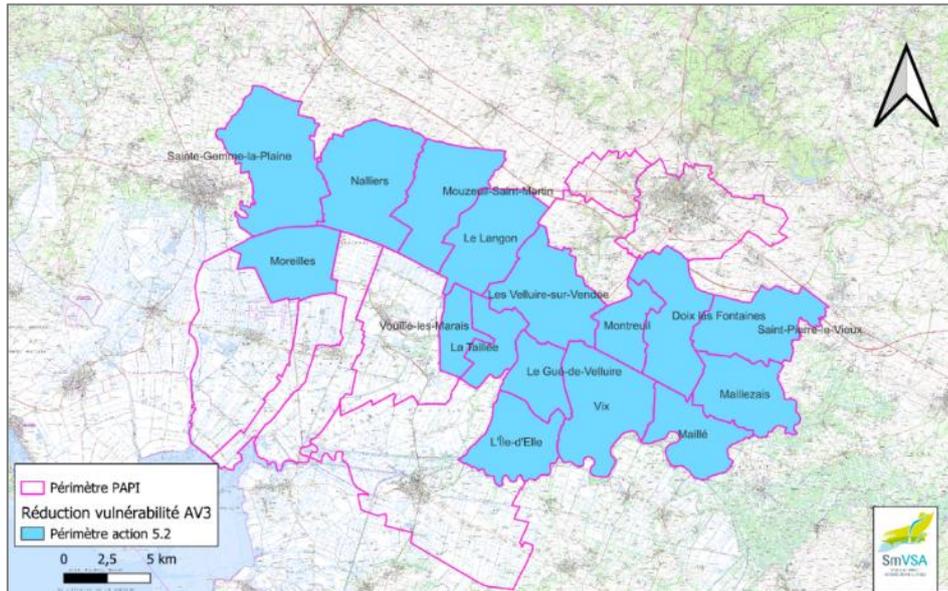
Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
MOREAU Yannick	DAMVIX	
POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISES	
ROBIN Noël	LIEZ	Pouvoir à MOREAU Yannick
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
BAUDOUIIN Jacques	XANTON CHASSENON	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
<i>Présents : 10 – représentés : 1</i>		<i>11/15</i>
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS	Pouvoir à BOURNEL Paul
MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
GUINOT Bertrand	MOREILLES	
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	
GANDRIEAU James	STE PEXINE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
<i>Présents : 11 – représenté : 1</i>		<i>12/14</i>
CC Pays Fontenay Vendée		
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE	Pouvoir à BOULARD Stéphane
BIENVENU Alain	LE LANGON	
DUPAS Laurent	VELLUIRE SUR VENDEE	
MAROT Roger	LONGEVES	
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ	
GUIGNARD Gérard	BOURNEAU	Pouvoir à GATINEAU Dominique
BOURDEAU Marylène	ST MARTIN DES FONTAINES	Suppléante
<i>Présents : 10 – représentés : 2</i>		<i>12/22</i>
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	Pouvoir à GUITHON Jacky
BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS	Pouvoir à GUENION Christian
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
<i>Présents : 2 – représentés : 2</i>		<i>04/10</i>
Total présents :		33
Total représentés :		6
Total présents et représentés :		39/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, peut valablement délibérer.

OBJET : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS SOUMIS A L'ALEA FLUVIAL (ACTION 5.2) – DELIB 22/2025

En lien avec l'avenant 3 au PAPI bassin de la Vendée, a été ajouté au programme la poursuite des études de réduction de vulnérabilité sur d'autres communes. Ci-dessous les communes comprises dans cette action.



Pour rappel, les opérations d'étude et de réduction de la vulnérabilité précédentes ont été réalisées comme suit :

- ✚ Pré-sélection par l'animateur PAPI des enjeux (base de données et cartes aléas du PPRi Sud-Est Vendée)
- ✚ Importante phase de communication (réunion publique, courriers, mails, porte-à-porte...)
- ✚ Levers topographiques du 1er plancher habitable et autres (cuves à fioul, piscines...)
- ✚ Si 1er plancher inondable, réalisation d'un diagnostic avec un rapport indiquant les travaux obligatoires (si PPRi) ou recommandés
- ✚ Suivi pour demandes de subventions afin de réaliser les travaux

Le montant alloué cette action est de **444 000 € HT**, financé comme suit :

- ✚ DDTM de la Vendée : **222 00 € HT** (50%)
- ✚ Département de la Vendée : **66 600 € HT** (15%)
- ✚ Reste à charge SmVSA : **155 400 € HT** (35%, désengagement de la région des Pays-de-La-Loire)

Il est évident que toutes les communes ne pourront pas être prospectées en même temps, il est proposé de découper les communes en 3 groupes, selon la géographie et l'existence ou non d'un PPR :

- ✚ **Groupe 1** : Sainte-Gemme-la-Plaine, Moreilles, Nalliers, Mouzeuil-Saint-Martin et le Langon (hors PPR)
- ✚ **Groupe 2** : Les Velluire-sur-Vendée, Vouillé-les-Marais, la Taillée, le Gué-de-Velluire et L'Île d'Elle (PPRi Vendée)
- ✚ **Groupe 3** : Montreuil, Doix-lès-Fontaines, Saint-Pierre-le-Vieux, Maillezais, Maillé et Vix (PPRi Autise-Sèvre Niortaise)

Il reste encore à acter la procédure et quel groupe sera le premier. Il est aussi important de garder en tête que les PAPI sont en cours d'élaboration et donc que leurs règlements sont en réflexion à la DDTM

L'objectif actuel est d'entamer les procédures de marché dans les prochains mois pour que l'étude puisse débuter durant le deuxième semestre 2025.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le principe, la répartition et la chronologie des groupes proposés ;
- Autorise le Président à solliciter les aides financières auprès des partenaires pour l'action 5.2 du PAPI « Diagnostic de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte soumis à l'aléa fluvial »

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER